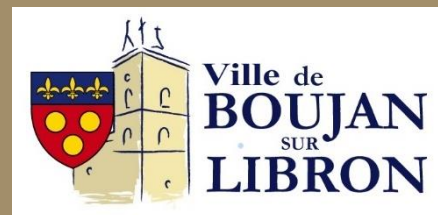


Commune de BOUJAN-SUR-LIBRON

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 034-213400377-20251016-DELIB482025-DE



1^{ère} modification simplifiée du PLU



BILAN CONCERTATION

Procédures	Prescription	Approbation
Révision Générale du POS Transformation en PLU	13 avril 2011	25 septembre 2013
1 ^{ère} Modification du PLU	27 octobre 2015	16 août 2016
2 ^{ème} Modification du PLU - Dossier 2-1 - Dossier 2-3	17 décembre 2020	18 juillet 2023
3 ^{ème} Modification du PLU	20 mars 2024	09 janvier 2025
1 ^{ère} Déclaration de projet emportant MEC du PLU	02 avril 2024	11 février 2025
1 ^{ère} Modification simplifiée du PLU	04 juillet 2025	16 octobre 2025

Octobre 2025



Naos
Architecture

contact@naos-archi.fr
tél. 33(0)4 67 30 87 41

2, allée de l'Espinouse
CS 50120
63120 Saint-Genès-Maguelaine

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le



ID : 034-213400377-20251016-DELIB482025-DE

BILAN DE LA CONCERTATION

Bilan de la mise à disposition du public pour la :
Modification simplifiée n°1 du PLU de Boujan-sur-Libron

I. CONTEXTE DE LA PROCEDURE

La modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme, prescrite par l'**arrêté municipal n°25/02 du 03 juillet 2025**, porte sur le reclassement d'une partie de la zone UE en zone UD afin de permettre la réalisation d'un programme de logements mixtes (accession et logements sociaux).

Conformément à l'article **L.153-47 du Code de l'urbanisme**, le dossier a été mis à disposition du public **du 1er septembre au 30 septembre 2025 inclus**, soit pendant **un mois**.

II. MODALITES DE MISE A DISPOSITION

Le dossier a été accessible :

- **En mairie**, aux jours et horaires habituels ;
- **Sur le site internet de la commune à l'adresse suivante** : <https://www.boujansurlibron.com/>

Un **registre d'observations** était ouvert et disponible en mairie. Les observations pouvaient également être formulées à l'adresse électronique suivante : urbanisme@boujansurlibron.com

III. RESULTAT DE LA CONCERTATION

- **Aucune observation n'a été inscrite sur le registre ;**
- **Aucun message n'a été reçu par voie électronique.**

Le public **n'a donc émis aucune remarque** sur le projet.

IV. PRISE EN COMPTE DES AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

L'ensemble des PPA ont été consultées dans le cadre de cette procédure de Modification Simplifiée n°1 du PLU de Boujan-sur-Libron. Cinq ont répondu émettant les avis suivants :

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| • Le 13/08/25 : UDAP HERAULT | Pas d'observation |
| • Le 20/08/25 : CHAMBRE d'AGRICULTURE | Pas d'observation |
| • Le 21/08/25 : DDTM – SATO | Demande de 50% mini de LLS |
| • Le 28/08/25 : VILLE DE BEZIERS | Pas d'observation |
| • Le 04/09/25 : CABM | Avis favorable assorti de remarques |

A cela s'ajoute l'avis conforme de dispense d'évaluation environnementale, de la MRAe en application de l'article R.104-35 du Code de l'urbanisme.

Toutes les **observations émises par les PPA** ont été **analysées et intégrées dans les différents documents** après le mois de mise à disposition du public.

Pour rappel, la commune est désormais depuis le 01 janvier 2025 soumise à l'**objectif de la loi SRU de 25% de logements sociaux** en raison d'une population supérieure à 3 500 habitants. Elle peut atteindre cet objectif progressivement via des **plans triennaux déjà définis** ;

L'observation des services de l'Etat de porter à 50% le pourcentage de logements sociaux en zone UD pour toutes les opérations de logements collectifs comptant 12 logements ou plus, a été retenue.

La commune entend poursuivre ses efforts en matière de logements sociaux, conformément à la politique menée depuis plusieurs années.

Ayant pris en considération et intégrées dans les annexes du règlement écrit, les informations reçues des services de l'Etat en date du 19 août 2025, relatives à la dernière cartographie des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC)

V. CONCLUSION

Le Conseil municipal peut ainsi :

- **Tirer le bilan de la concertation,**
- **Constater l'absence d'observation du public sur les deux dispositifs mis à leur disposition : registre et site internet dédié,**
- **Procéder à l'approbation de la Modification Simplifiée n°1 du PLU de Boujan-sur-Libron.**